

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 411

25 février 2010

SOMMAIRE

Alika Properties S.à r.l.	19693	J.Consulting S.A.	19686
Alma Properties S.à r.l.	19691	Le Musée de la Police Grand-Ducale asbl	19705
Alymere Investments S.à r.l.	19691	Lux-JB-Immo S.A.	19710
Anafa S.à r.l.	19703	Navilux S.A.	19728
Annea Properties S.à r.l.	19689	NGP IX Holdings I S.à r.l.	19707
Ariana Holding	19698	NII International Holdings S.à r.l.	19682
Bearbull Selector	19711	Niton Europe S.A.	19722
Binvest Holding S.A.	19712	OI-Newco 1 S.A.	19712
CB Richard Ellis Investors Open-Ended GP S.à r.l.	19712	Parel Investments S.A.	19711
Clerc	19707	Pegasus Patrimonium S.A. SPF	19703
Cocoon Hôtels SA	19702	Private Insurance Services S.A.	19710
Communauté d'Exploitation agricole DEN HOLLANDER-ROLLINGER	19704	QOA Holding	19693
Compagnie de Pavage, Société à responsa- bilité limitée	19699	RBS China Investments S.à r.l.	19702
Duchy Investments S.à r.l.	19704	Regenwetter S.à r.l.	19694
Enya Properties S.à r.l.	19689	Remagen Holding S.A.	19696
Esturia S.à r.l.	19709	Rony-Rony International S.A.	19695
Etau Properties S.à r.l.	19686	Saiph Finance S.à r.l.	19712
Framed A.G.	19703	Securex Luxembourg	19710
GBS Management S.A.	19722	Senior Preferred Investments SA	19704
Goethe Investments S.à r.l.	19685	Service Automobile S.A.	19702
INDUCTRON Inductive Electronic Com- ponents S.à r.l.	19711	Valauchan Caisse Auchan Italie S.C.A. ...	19711
ING Industrial Real Estate Germany I S. à r.l.	19700	WestLB Orion Limited S.à r.l.	19712
		WPP Luxembourg Germany Holdings S.à r.l.	19722
		Würfel Transport Luxemburg GmbH	19689

NII International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.229.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of December.

Before Us, Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

NII Global Holdings Inc., a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, registered with the Office of the Secretary of State, with registered address at 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America (the "Sole Shareholder"),

represented by Mr. Alexander Koch, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 29 December 2009, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above mentioned, declares that it is the sole shareholder of NII International Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.229, with a share capital of USD 20,000.-, incorporated pursuant to a deed of the notary Joseph Elvinger in Luxembourg on 6 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2360 of 3 December 2009 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended so far.

The appearing party, represented as above mentioned, recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the share capital of the Company by an amount of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) so as to raise it from its present amount of twenty thousand Dollars of the United States of America (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each, to twenty thousand one Dollars of the United States of America (USD 20,001.-) divided into twenty thousand one (20,001) shares with a nominal value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each.

2. To issue one (1) new share with a nominal value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-).

3. To accept the subscription by the Sole Shareholder of the new share with a nominal value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) and the full payment of this share and a share premium of Seven Billion Two Hundred and Nine Million and Ninety-Nine Dollars of the United States of America (USD 7,209,000,099) by a contribution in kind (the "Contribution") consisting of all the membership interests in McCaw International (Brazil), LLC, a limited liability company organized in the Commonwealth of Virginia, United States of America, with registered office at CSC, 11 South 12th Street, Richmond, Virginia 23219, United States of America ("McCaw LLC") and (ii) all the membership interests in Nextel International (Uruguay) LLC, a limited liability company formed in the State of Delaware, United States of America, with registered office at 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America ("NIU"), both to be transferred to the Company at the value of Three Billion Three Hundred Fifteen Million Dollars of the United States of America (USD 3,315,000,000) as to the aforementioned shares in McCaw LLC and Three Billion Eight Hundred Ninety-Four Million and One Hundred Dollars of the United States of America (USD 3,894,000,100) as to the aforementioned shares in NIU, having an aggregate value of Seven Billion Two Hundred Nine Million and One Hundred Dollars of the United States of America (USD 7,209,000,100).

4. To amend article 5, paragraph 1, of the articles of association of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 and 2.

5. To authorise the amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes, granting power and authority to (i) any manager of the Company, (ii) any lawyer or employee of NautaDutilh Luxembourg and (iii) any employee of Intertrust to individually proceed on behalf of the Company with regard to the registration of such newly issued shares in the share register of the Company.

6. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above mentioned, requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) so as to raise it from its present amount of twenty thousand Dollars of the United States of America (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each, to twenty thousand one Dollars of the United States of America (USD 20,001.-) divided

into twenty thousand one (20,001) shares with a nominal value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to issue one (1) new share with a nominal value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, declared to subscribe to the new share of the Company with a nominal value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) and to fully pay the value of the new share of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) as well as a share premium of Seven Billion Two Hundred and Nine Million and Ninety-Nine Dollars of the United States of America (USD 7,209,000,099) by way of the Contribution.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney in fact, declared that there exist no impediments to the free disposal of the Contribution. Proof of the ownership of the Sole Shareholder of the shares contributed has been provided to the undersigned notary.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney in fact, further declared that the aggregate value of the Contribution is Seven Billion Two Hundred Nine Million and One Hundred Dollars of the United States of America (USD 7,209,000,100).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept the subscription by the Sole Shareholder of the new share with a nominal value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) and the full payment of this share and a share premium of Seven Billion Two Hundred and Nine Million and Ninety-Nine Dollars of the United States of America (USD 7,209,000,099) by the Contribution.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend paragraph 1 of article 5 of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at USD 20,001 (twenty thousand one US Dollars) divided into 20,001 (twenty thousand one) shares, with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each. "

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved (i) to authorise the amendment of the share register of the Company in order to record the number of newly issued shares held in the Company by the Shareholder and (ii) to grant power and authority to (i) any manager of the Company, (ii) any lawyer or employee of NautaDutilh Luxembourg and (iii) any employee of Intertrust to individually proceed on behalf of the Company with regard to such amending of the share register of the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 7,000.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

NII Global Holdings Inc., une société constituée selon les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès de l'Office of the Secretary of State ("Associé Unique"),

représentée par M. Alexander Koch, avocat, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 29 décembre 2009, qui, après être paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, déclare être l'associé unique de NII International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.229, avec un capital social de USD 20.000.-, constituée suivant acte passé par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2360 du 3 décembre 2009 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés jusqu'à présent.

La partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a reconnu être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un US dollar (USD 1,-), de manière à le porter de son montant actuel de vingt mille US dollars (USD 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune, à un capital social d'un montant de vingt mille un US dollars (USD 20.001,-) divisé en vingt mille un parts sociales ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune.

2. Emission d'une nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-).

3. Acceptation de la souscription de la nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) par l'Associé Unique et le paiement intégral de cette nouvelle part sociale ainsi qu'une prime d'émission de sept milliards deux cent neuf millions quatre-vingt-dix-neuf US dollars (USD 7.209.000.099,-) par apport en nature ("Apport") consistant en (i) toutes les parts sociales dans McCaw International (Brazil), LLC, une société à responsabilité limitée constituée en the State of Virginia, United States of America, ayant son siège social à CSC, 11 South 12th Street, Richmond, Virginia 23219, United States of America ("McCaw LLC") et (ii) toutes les parts sociales dans Nextel International (Uruguay) LLC, une société à responsabilité limitée constituée en the State of Delaware, United States of America, ayant son siège social à 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America ("NIU"), à être transférées à la Société à la valeur de trois milliards trois cent quinze millions d'US dollar (USD 3.315.000.000,-) concernant les parts sociales susmentionnées dans McCaw LLC et à la valeur de trois milliards huit cent quatre-vingt-quatorze millions cent US dollar (USD 3.894.000.100,-) concernant les parts sociales susmentionnées dans NIU, ayant une valeur totale de sept milliards deux cent neuf millions cent US dollar (USD 7.209.000.100,-).

4. Modification de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 et 2.

5. Autorisation de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements discutés ci-dessus et de donner pouvoir à (i) tout gérant de la Société, (ii) tout avocat ou employé de NautaDutilh Luxembourg et (iii) tout employé d'Intertrust, agissant individuellement, de procéder au nom de la Société à l'inscription des nouvelles parts sociales émises dans le registre des parts sociales de la Société

6. Divers.

La partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un US dollar (USD 1,-), de manière à le porter de son montant actuel de vingt mille US dollars (USD 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune, à un capital social d'un montant de vingt mille un US dollars (USD 20.001,-) divisé en vingt mille un parts sociales ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'émettre une nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme susmentionné, a déclaré souscrire à la nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) et payer intégralement la valeur de la part sociale d'un US dollar (USD 1,-) et la prime d'émission d'un montant de sept milliards deux cent neuf millions quatre-vingt-dix-neuf US dollars (USD 7.209.000.099,-) par l'Apport.

L'Associé Unique, susmentionné, représenté par son mandataire dûment autorisé, déclare qu'il n'existe aucune restriction quant au libre transfert de l'Apport. Preuve de la propriété de l'Associé Unique au titre des parts sociales a été donnée au notaire instrumentant.

De plus, l'Associé Unique, prémentionné, représenté par son mandataire dûment autorisé, déclare que la valeur de l'Apport est sept milliards deux cent neuf millions cent US dollars (USD 7.209.000.100,-).

19685

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la souscription d'une nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) par l'Associé Unique et le paiement intégral de cette nouvelle part sociale ainsi qu'une prime d'émission de sept milliards deux cent neuf millions quatre-vingt-dix-neuf US dollars (USD 7.209.000.099,-) par l'Apport.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à USD 20.001 (vingt et un mille et un US Dollars) divisé en 20.001 (vingt et un mille et une) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1 (un US Dollar) chacune."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements discutés ci-dessus et de donner pouvoir à (i) tout gérant de la Société, (ii) tout avocat ou employé de NautaDutilh Luxembourg et (iii) tout employé d'Intertrust, agissant individuellement, de procéder au nom de la Société à l'inscription des nouvelles parts sociales émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à 7.000,- EUR.

Déclaration

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, connus du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. KOCH, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2010. Relation: LAC/2010/731. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre pour des besoins administratifs.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

P. DECKER.

Référence de publication: 2010017166/191.

(100011401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Goethe Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.553.

—
AUSZUG

Aus dem Beschluss des alleinigen Geschäftsführers der Gesellschaft vom 1. Dezember 2009 geht hervor, dass der Gesellschaftssitz mit sofortiger Wirkung von L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, nach L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, verlegt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010017757/16.

(100012530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Etau Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 121.841.

—
AUSZUG

Aus der ordentlichen Generalversammlung des alleinigen Gesellschafters vom 1. Dezember 2009 geht hervor, dass der Gesellschaftssitz mit sofortiger Wirkung von L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, nach L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, verlegt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010017758/16.

(100012531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

J.Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 38, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 150.813.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le trente décembre,

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jorge CUNHA, électricien, né le 29 juillet 1967 à Quiaios (P), demeurant professionnellement à L-3450 Dudelange, 38, rue du Commerce

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "J.CONSULTING S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurance par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La société a également pour objet l'acquisition, la location, la mise en valeur et la vente de biens mobiliers et immobiliers ainsi que la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000.- €) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310.- €) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur les dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont l'une doit être celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par la décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise de 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 14 des statuts, le 1^{er} exercice commencera aujourd'hui - même pour finir le 31 décembre 2010.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2011.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, toutes les actions ont été souscrites par Monsieur Jorge CUNHA, pré-qualifié, associé unique.

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 25 % (vingt-cinq pour cents) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante Euros (7.750.- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou constitution à environ 1.500.- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

2. Est nommé administrateur-unique jusqu'à l'année 2015:

- Monsieur Jorge CUNHA, préqualifié lequel aura tous pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa seule signature.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'année 2015:

La société à responsabilité limitée "TONUS ET CUNHA ASSOCIES S.à.r.l.", avec siège social à L-8552 Oberpallen, 38, Arelerstrooss, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 139.158).

4. L'adresse du siège social de la société est établi à L-3450 Dudelange, 38, rue du Commerce

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu par le notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MAYER, P. WEILER, G. MICHELENA, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06 janvier 2010. Relation: LAC/2010/738. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010017175/133.

(100011141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Enya Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 131.079.

—
AUSZUG

Aus der ordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter vom 1. Dezember 2009 geht hervor, dass der Gesellschaftssitz mit sofortiger Wirkung von L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, nach L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, verlegt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010017759/16.

(100012532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Annea Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 137.653.

—
AUSZUG

Aus dem Beschluss des alleinigen Geschäftsführers der Gesellschaft vom 1. Dezember 2009 geht hervor, dass der Gesellschaftssitz mit sofortiger Wirkung von L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, nach L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, verlegt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010017762/16.

(100012537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Würfel Transport Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 45.908.

—
Im Jahre zweitausend und neun, am fünfzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxembourg, ist der Alleinanteilseigner der Gesellschaft "Würfel Transport Luxembourg GmbH", mit Sitz in L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den Notar Jacqueline HANSEN-PFEFFER, mit Amtssitz in Capellen, am 12. August 1988, veröffentlicht im Amtsblatt (Mémorial) C, Nummer 313 vom 28. November 1988, erschienen zu einer außerordentlichen Generalversammlung. Die Satzungen wurden mehrmals abgeändert und zuletzt unter Privatschrift, zwecks Umwandlung des Kapitals in Euro, am 28. November 2001, veröffentlicht im Amtsblatt (Mémorial) C, Nummer 457 vom 22. März 2002.

Der Alleinanteilseigner, die Firma WÜRFEL SPEDITION BETEILIGUNGS-GMBH, Hoebelstrasse 35, D-27572 Bremerhaven, ist hier vertreten durch Frau Gabriele SCHNEIDER, Firmendirektorin, mit professioneller Anschrift in L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, gemäß einer am 10. Dezember 2009 in Bremerhaven unterzeichneten Vollmacht, die dieser Urkunde beigegeben bleibt.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Frau Gabriele SCHNEIDER, vorbenannt, geleitet.

Die Vorsitzende beruft zum Sekretär Herr Pierre SCHMIT, Firmendirektor, mit beruflicher Anschrift in L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Fräulein Teresa LIMOSANI, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift in L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Die Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1) Anpassung der Satzungen an den Anteilsübertrag vom 4. Oktober 2009 von 100% aller Anteile zu Gunsten der WÜRFEL SPEDITION BETEILIGUNGS-GMBH, Hoebelstrasse 35, D-27572 Bremerhaven;

2) Beschlussfassung über die Liquidation der Gesellschaft;

3) Ernennung von Frau Gabriele SCHNEIDER als Liquidator sowie Festlegung der Befugnisse;

II. Der Anteilseigner sowie dessen bevollmächtigter Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Anteile auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen. Der Ausschuss hat die Hinterlegungszertifikate und die Vollmachten der anwesenden Aktionäre beziehungsweise deren bevollmächtigte Vertreter überprüft und als in Ordnung befunden.

Die Anwesenheitsliste wird durch die Vorsitzende abgeschlossen und durch das Leitungsbüro gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den Hinterlegungszertifikaten und den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen "ne varietur" paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den 500 (fünfhundert) Anteilen, 500 (fünfhundert) Anteil bei der Versammlung vertreten sind, die somit rechtsgültig über die Tagesordnung verhandeln kann und beschlussfähig ist.

IV. Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt die Ratifizierung der am 4. Oktober 2009 beim Handelsregister eingetragenen Anteilsübertragung von den Gesamtanteilen, (500) fünfhundert Anteilen, zu Gunsten der WÜRFEL SPEDITION BETEILIGUNGS-GMBH, Hoebelstrasse 35, D-27572 Bremerhaven.

Die Gesellschafterversammlung beschließt alsdann die Anpassung der Satzungen in Abänderung des Artikel 6, der demnach wie folgt lautet:

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt € 12.394,68 und ist eingeteilt in 50 Geschäftsanteile zu einem Nominalwert von € 24,78936, voll eingezahlt und gezeichnet.

Die Geschäftsanteile gehören folgendem Anteilseigner:

WÜRFEL SPEDITION BETEILIGUNGS-GMBH, Hoebelstrasse 35, D-27572 Bremerhaven	500 Anteile
Total (fünfhundert Anteile)	500 Anteile

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und zu liquidieren.

Die Generalversammlung benennt zum Liquidatoren, Frau Gabriele SCHNEIDER, Firmendirektorin, geboren am 31. Oktober 1966 in Birkenfeld / Nahe (Deutschland), mit professioneller Anschrift in L-1219 Luxemburg, 23, rue Beaumont.

Der Liquidator hat sämtliche Befugnisse, die Artikel 144 und folgende des Luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 für einen Abwickler vorsehen mit der Maßgabe, dass er die in Artikel 145 angesprochenen Abwicklungs- und Rechtsgeschäfte ohne Genehmigung der Gesellschafter vornehmen kann.

Der Liquidator ist nicht gehalten, Inventar vorzunehmen und kann sich auf die Bücher und Konten der Gesellschaft berufen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: G. Schneider, P. Schmit, T. Limosani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56585. Reçu douze euros EUR 12,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017168/68.

(100011069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Alma Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 137.655.

—
AUSZUG

Aus dem Beschluss des alleinigen Geschäftsführers der Gesellschaft vom 1. Dezember 2009 geht hervor, dass der Gesellschaftssitz mit sofortiger Wirkung von L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, nach L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, verlegt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010017763/16.

(100012538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Alymere Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.203.600,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 125.462.

—
In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of December.

Before Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared

Alymere Investments Two Limited, an exempted company with liability limited by shares incorporated under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under registration number MC-220142 and having its registered office at c/o M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands and its place of effective management ("siège de direction effective") at 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, United Kingdom,

here represented by Me Jan BÖING, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The prenamed party is the sole shareholder of "Alymere Investments S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125.462 and whose registered office is at 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 23 March 2007 by deed of Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, published in the Memorial C of 24 May 2007, number 965 (the "Company"). The articles of association of the Company have been changed for the last time by deed of Me Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, dated 2 March 2009 and published in the Memorial C of 6 April 2009, number 745.

Such appearing party, represented as indicated above, has requested the notary to enact the following:

First resolution

The sole shareholder resolved to change the financial year of the Company currently running from the third day of March of one year to the second day of March of the following year to the period running from the first day of January of one year to the thirty-first day of December of the same year.

The current financial year of the Company will hence be changed so as to end on 31 December 2009 rather than on 2 March 2010.

Second resolution

The sole shareholder subsequently resolved to amend article 14.1 (all other provisions of such article 14 remaining unchanged), of the Company's articles of association so as to reflect the above changes as follows:

" Art. 14. Financial Year.

14.1 The company's financial year runs from the first day of January of one year to the thirty-first December of the same year."

Estimated Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand Euros (EUR 1,000.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Niederanven on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French version:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Alymere Investments Two Limited, un exempted company with liability limited by shares constituée selon le droit des îles Caïmans, enregistré auprès du Registrar of Companies in the Cayman Islands sous le numéro d'enregistrement MC-220142, ayant son siège social au c/o M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans, et son siège de direction effective au 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, Royaume-Uni,

ici représentée par Me Jan BÖING, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de "Alymere Investments S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 125.462 ayant son siège social au 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée le 23 mars 2007 suivant acte reçu par Me Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C du 24 mai 2007, numéro 965 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Me Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 2009 et publié au Mémorial C du 6 avril 2009, numéro 645.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide de changer l'année sociale de la Société, qui actuellement commence le troisième jour de mars d'une année et finit le deuxième jour de mars de l'année suivante, en une période commençant le premier jour de janvier d'une année et se terminant trente et un décembre de la même année.

L'actuelle année sociale de la Société terminera donc le 31 décembre 2009 au lieu du 2 mars 2010.

Deuxième résolution

L'associé unique décide par conséquent de modifier les articles 14.1 (tout autre disposition dudit article 14 restant inchangée) des statuts de la Société, afin de refléter les changements ci-dessus, qui auront désormais la teneur suivante:

" Art. 14. Année comptable.

14.1 L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier d'une année et fini le trente et un décembre de la même année."

Frais estimés

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de ce qui précède, sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-)

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Signé: Ismaël HAJJAR, Carlo WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2009. LAC/2009/47982. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Référence de publication: 2010017258/94.

(100011662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Alika Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 121.847.

—
AUSZUG

Aus der ordentlichen Generalversammlung des alleinigen Gesellschafters vom 1. Dezember 2009 geht hervor, dass der Gesellschaftssitz mit sofortiger Wirkung von L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, nach L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, verlegt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010017764/16.

(100012539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

QOA Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 54.628.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le seize décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "LIBADAMA INTERNATIONAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 20717, ici dûment représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Raymond HENSCHEN, maître en sciences économiques, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman, et

- Madame Monique HENSCHEN-HAAS, maître en sciences économiques, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman, ici représentée par Monsieur Raymond HENSCHEN, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, la prédite procuration, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "QOA HOLDING", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, Allée Léopold Goebel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 54628, a été constituée originellement sous la dénomination sociale de "QOA", suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 5 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 352 du 23 juillet 1996,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1250 du 28 juin 2006, contenant notamment l'adoption de la dénomination actuelle.

b) Que le capital social souscrit est fixé à deux cent mille euros (200.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions chacune d'une valeur nominale de cent soixante euros (160,- EUR) chacune, entièrement libérées.

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

e) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

f) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

g) Que l'Actionnaire Unique déclare reprendre tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif de la Société indiqué au point f).

h) Que l'Actionnaire Unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

i) Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur.

j) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au commissaire aux comptes et au liquidateur.

k) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1635 Luxembourg, 87, Allée Léopold Goebel.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HENSCHEN - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2009. Relation GRE/2009/4922. Reçu soixante-quinze euros 75€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017864/61.

(100012117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Regenwetter S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 27, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 20.672.

L'an deux mille neuf, le onze novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) Madame Véronique REGENWETTER, maître peintre décorateur, demeurant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 27, rue de Bragance.

2) La société à responsabilité limitée "FV-INVEST S.A.", ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 27, rue de Bragance, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131588,

ici représentée par:

1) Monsieur Fernand CAIXINHA, employé privé, demeurant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 27, rue de Bragance, en sa qualité d'administrateur-délégué.

2) Madame Véronique REGENWETTER, maître peintre décorateur, demeurant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 27, rue de Bragance, en sa qualité d'administrateur,

pouvant engager la société FV-INVEST S.A. par leur signature conjointe.

Lesquelles comparantes ont exposé au notaire ce qui suit:

- Que Madame Véronique REGENWETTER, prédite, est le seul associé de la société à responsabilité limitée "REGENWETTER S.à.r.l.", ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 27, rue de Bragance, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 20672, constituée sous la dénomination "Anc. Ets P. Regenwetter & Fils, S.à r.l." suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 14 juillet 1983, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 245 du 28 septembre 1983, et modifiée en dernier lieu en société unipersonnelle sous sa dénomination actuelle et avec refonte des statuts suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 8 février 2005, publié au Mémorial C numéro 735 du 25 juillet 2005.

- Que le capital social de ladite société, est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS euros (EUR 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ euros (EUR 25.-) chacune.

Ensuite les comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Madame Véronique Regenwetter, prédite, déclare céder et transporter avec toute garantie de droit et de fait, au prix convenu entre parties, ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant, l'intégralité de ses cinq cents (500) parts sociales qu'elle détient dans la société "REGENWETTER S.à r.l." à la société "FV-INVEST S.A.", prédite, qui déclare accepter la cession prédite.

Acceptation du gérant

Madame Véronique Regenwetter, en sa qualité de gérante unique de la société "REGENWETTER S.à r.l.", déclare accepter ladite cession, au nom de la société conformément à l'article 1690 du Code Civil. Elle déclare qu'elle n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de ladite cession.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ six cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Regenwetter, F. Caixinha, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2009. LAC/2009/47971. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017865/49.

(100011764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Rony-Rony International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 96.212.

L'an deux mil neuf, le vingt-trois décembre.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Mathieu JARDEL, né le 15 juin 1971 à l'Hay-Les-Roses (France), demeurant F-92350 Le Plessis Robinson, Avenue de la Résistance, 148,

représenté par Me Benoit CAILLAUD, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration établie en date du 23 décembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul actionnaire de la société anonyme "RONY-RONY INTERNATIONAL S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 6 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1145, en date du 3 novembre 2003.

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de changer la nationalité de la société et de transférer le siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg en France conformément à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le tout sur base des comptes intermédiaires arrêtés à la date du 31 octobre 2009. Lesdits comptes intermédiaires, après avoir été signés ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'actionnaire unique décide que la société adoptera la nationalité française et continuera à opérer sous la dénomination "RONY-RONY INTERNATIONAL S.A."; le changement de nationalité et le transfert de siège ne donnant légalement lieu à la dissolution de la société ni à la constitution d'une société nouvelle, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société au registre des sociétés français sous la dénomination "RONY-RONY INTERNATIONAL S.A.", en accord avec la loi française.

19696

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de fixer le nouveau siège social à F-92350 Le Plessis Robinson (France), Avenue de la Résidence, 144.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide que les statuts seront refondus selon le droit français.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique décide d'accepter les démissions de Monsieur Stéphane BIVER, Monsieur Alain NOULLET et Monsieur Daniel DAVID en tant qu'administrateurs de la société, la démission de DATA GRAPHIC S.A. en tant que commissaire aux comptes, et de leur accorder décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer en tant qu'administrateur unique de la société:

Monsieur Mathieu JARDEL, né le 15 juin 1971 à l'Hay-Les-Roses (France), demeurant F-92350 Le Plessis Robinson, Avenue de la Résistance, 148.

Septième résolution

L'actionnaire unique décide de confirmer que tous les actifs et passifs de la société, précédemment de nationalité luxembourgeoise, sans limitation, resteront la propriété de la Société en France, maintenue sans discontinuité, laquelle continuera à être propriétaire et à être obligée par tous les passifs et engagements de la Société, anciennement de nationalité luxembourgeoise.

Huitième résolution

L'actionnaire unique décide de donner mandat à Monsieur Alain NOULLET, employé privé, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse, afin d'effectuer toutes formalités découlant des présentes au Grand-Duché de Luxembourg, notamment les formalités de radiation au Registre de Commerce.

Neuvième résolution

L'actionnaire unique donne mandat à Me Christophe Pétré, avocat, demeurant professionnellement à F-75017 Paris, rue de Courcelles, 142, afin d'effectuer tous actes et toutes formalités en France, en relation avec le transfert du siège social de Luxembourg en France.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ mille cinq cents EUROS (1.500.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. CAILLAUD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civil, le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57242. Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010017914/72.

(100012486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Remagen Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 59.024.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le cinq janvier.

Par devant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REMAGEN HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 2, Place de Metz, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 avril 1997, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C no 415 en date du 31 juillet 1997, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 avril 1998, publié au Mémorial C no 528 en date du 20 juillet 1998.

L'assemblée est ouverte à 09.00 heures sous la présidence de Maître Thierry SOMMA, avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Philippe MULLER, avocat, de résidence à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Christelle FRANK, avocat, de résidence à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.

2. Approbation des comptes de liquidation.

3. Décharge au liquidateur.

4. Clôture de la liquidation.

5. Approbation du transfert des actifs et passifs de la société à ses actionnaires tel que prévu par les comptes de liquidation.

6. Dépôt et conservation des livres et documents sociaux.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires, le notaire sous-signé et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec la ou les procuration(s) signée(s) "ne varietur" par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence qu'il n'existe plus qu'un actionnaire unique représenté à l'assemblée, et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont l'actionnaire unique a pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée générale prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale déclare avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur Monsieur Georges GUDENBURG, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse.

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau, ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pure et simple au liquidateur Maître Pierre METZLER, avocat à la Cour, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide que la liquidation de la société est dès lors à considérer comme définitivement clôturée.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le transfert des actifs et passifs de la société à ses actionnaires tel que prévu par les comptes de liquidation.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de conserver les livres et documents de la société pendant la durée légale de cinq ans à la BCEE, 2, Place de Metz à Luxembourg.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Président a levé la séance.

Frais

Les frais et charges en rapport avec les présentes resteront à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états ou demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Somma, Muller, Frank, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 janvier 2010. Relation: EAC / 2010 /404. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins d'ordre administratif.

Differdange, le 15 janvier 2010.

Robert SCHUMAN.

Référence de publication: 2010017915/67.

(100012433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Ariana Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 16.633.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Nico BECKER, administrateur de sociétés, demeurant à L-6139 Junglinster, agissant au nom et pour le compte de la société GREENVIEW INVESTMENTS LIMITED, avec siège à Nassau, N.P., Bahamas, West Bay Street, inscrite sous le No 15930 au "Register of International Business Companies" des Bahamas, en vertu d'une procuration donnée à Genève, le 11 décembre 2009 et qui restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, une société anonyme sous la dénomination de ARIANA HOLDING, au capital social actuel d'un million cinq cent mille francs suisses (1 500 000. CHF), représenté par mille cinq cents (1 500) actions d'une valeur nominale de mille francs suisses (1 000.-CHF) chacune;

- que la Société a été constituée originairement sous la dénomination de TRADE INVEST, en date du 2 mars 1979, suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, à l'époque notaire de résidence à Pétange, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 154 du 10 juillet 1979;

- que les statuts de la Société ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant, en date du 24 avril 1990, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 425 du 20 novembre 1990, et en date du 27 avril 2000, la société adoptant notamment sa dénomination sociale actuelle de ARIANA HOLDING, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 639 du 7 septembre 2000;

- que cette Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B No 16 633;

- que la totalité des mille cinq cents (1 500) actions de la société anonyme ARIANA HOLDING ont été réunies entre les mains du mandant, la société GREENVIEW INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée;

- que le mandant, actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la société anonyme ARIANA HOLDING, avec effet immédiat;

- que partant, l'actionnaire unique qui déclare avoir parfaite connaissance de la situation de la société anonyme ARIANA HOLDING se trouve investi de tous les éléments actifs de la Société et reprend à son compte tout le passif social et tous les engagements de la Société, sans restriction ni réserve, même inconnus à l'heure actuelle;

- que, partant, la liquidation de la société anonyme ARIANA HOLDING est dès lors achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux membres du Conseil d'administration et au Commissaire aux comptes de la société;

- que le mandant déclare en outre que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée légale de cinq années à son ancien siège social.

Sur ce, le comparant a présenté au notaire, pour vérification, le registre d'actionnaires de la société dissoute qui a été immédiatement annulé par le notaire instrumentant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg au siège de la société dissoute, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: BECKER, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 24 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16172. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 07 janvier 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010017916/50.

(100012150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

PAVAGE S.à r.l., Compagnie de Pavage, Société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 94, rue de Grünewald.

R.C.S. Luxembourg B 23.945.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le treize janvier.

Par devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Joseph PERRARD, directeur de sociétés, demeurant à L-7513 Mersch, 38, rue d'Arlon;
- 2) La société anonyme "PERRARD S.A.", avec siège social à L-1912 Luxembourg, 94, rue du Grunewald, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 17.228, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Joseph PERRARD, prénommé;
- 3) Madame Danièle RINNEN-PUTZ, gérante administrative, demeurant à L-9907 Troisvierges, 25, rue des Prés;
- 4) Monsieur Emile RINNEN, ingénieur-technicien, demeurant à L-9708 Clervaux, 9B, rue du Parc;
- 5) La société à responsabilité limitée "Société de Constructions générales Jean-Pierre RINNEN et Fils Sàrl", avec siège social à L-9946 Binsfeld, 25, Elwenerstrooss, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 94.657,

ici représentée par sa gérante administrative, Madame Danièle RINNEN-PUTZ, prénommée.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée COMPAGNIE DE PAVAGE, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1912 Luxembourg, 94, rue du Grunewald,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 février 1986, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 129 du 20 mai 1986, ci-après "la Société",

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 23.945.

II.- Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000.-), ayant une contre-valeur en euros d'environ trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000.-) ayant une contre-valeur en euros de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (EUR 24,79), entièrement libérées et appartenant aux associés comme suit:

1) à Monsieur Joseph PERRARD, prénommé, soixante-dix parts sociales,	70
2) à la société PERRARD S.A., prénommée, cinq cent cinquante-cinq parts sociales,	555
3) à Madame Danièle RINNEN-PUTZ, prénommée, cent vingt parts sociales,	120
4) à Monsieur Emile RINNEN, prénommé, cinquante-cinq parts sociales,	55
5) à la Société de Constructions générales Jean-Pierre RINNEN et Fils Sàrl, prénommée, quatre cent cinquante parts sociales,	450
Total: mille deux cent cinquante parts sociales,	1250

III.- La Société n'ayant plus d'activité, les associés décident par les présentes de la dissoudre avec effet immédiat.

Les associés, en leur qualité de liquidateurs de la Société, déclarent en avoir réglé tout le passif et en avoir transféré tous les actifs à leurs profits. Les associés se trouvent donc investis de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle. Ils régleront également les frais des présentes.

Les associés déclarent en outre que la Société n'est pas propriétaire d'un immeuble au Grand-Duché de Luxembourg.

Les associés déclarent également être les seuls bénéficiaires économiques de la présente opération.

IV.- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

V.- Décharge pure et simple de toutes choses relatives à leur fonction de gérants est accordée à l'ancienne gérance de la Société.

VI.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège de la Société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Joseph PERRARD, Danièle RINNEN-PUTZ, Emile RINNEN, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 janvier 2010. Relation: LAC/2010/2019. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 18 janvier 2010.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2010017917/62.

(100012138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

ING Industrial Real Estate Germany I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.700,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.231.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth of January.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING Industrial Real Estate Luxembourg S. à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 114.985, hereby represented by Mr Raymond Thill, employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg on January 13, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "ING Industrial Real Estate Germany I S.à r. l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of Me Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg on May 29, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1580 of August 19, 2006 and modified last time by deed of the aforementioned notary on December 14, 2009 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The capital of the company is fixed at thirty-six thousand seven hundred euro (36.700.- EUR) represented by one thousand four hundred and sixty-eight (1.468) shares, with a nominal value of twenty-five euro (25.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of one hundred euro (100.- EUR), so as to raise it from its present amount of thirty-six thousand seven hundred euro (36,700.- EUR) to thirty-six thousand eight hundred euro (36,800.-EUR), by issuing four (4) new shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the four (4) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of twenty-five (25.- EUR), together with a total issued premium of twenty-four thousand six hundred and fifty euro (24,650.- EUR) so that the amount of twenty-four thousand seven hundred and fifty euro (24,750.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at thirty-six thousand eight hundred euros (36,800.- EUR) represented by one thousand four hundred and seventy-two (1.472) shares of a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille dix, le quatorze janvier

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ING Industrial Real Estate Luxembourg S. à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 114.985, ici représentée par Monsieur Raymond Thill, employé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée "ING Industrial Real Estate Germany I S.à r.l.", avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par M^e Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 29 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1580 du 19 août 2006, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 décembre 2009, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social de la société est fixé à trente-six mille sept cent euros (36.700,- EUR) représenté par mille quatre cent soixante-huit (1.468) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cent euros (100,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente-six mille sept cents euros (36.700,- EUR) à trente six mille huit cents euros (36.800,- EUR), par l'émission de quatre (4) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Et à l'instant, les quatre (4) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérées en espèces, ensemble avec une prime d'émission totale de vingt-quatre mille six cent cinquante euros (24.650,-EUR) de sorte que le montant de vingt-quatre mille sept cent cinquante euros (24.750,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à trente-six mille huit cent euros (36.800,- EUR) représenté par mille quatre cent soixante-douze (1.472) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 janvier 2010. LAC/2010/2724. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017920/97.

(100012161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Service Automobile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8310 Capellen, 1B, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 52.960.

Il résulte d'une l'assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 2010 que:

- Monsieur Franco Urso, né le 16 février 1964 à Grevenmacher et demeurant à L-6834 Biwer, Buergaass 20 est nommé administrateur avec co-signature obligatoire en ce qui concerne le volet pour le commerce, en remplacement de Madame Thielen-Nolte Johanna démissionnaire.

- Madame Thielen-Nolte Johanna demeure administrateur de la société

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010018857/18.

(100013585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Cocoon Hôtels SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9164 Bourscheid-Plage, Buurschter Plage.
R.C.S. Luxembourg B 94.014.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010018858/10.

(100013394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

RBS China Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.430.432.487,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 110.193.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
extraordinaire de la Société tenue à Luxembourg, le 7 décembre 2009*

L'assemblée générale extraordinaire a nommé Deloitte S.A. comme réviseur d'entreprises afin d'examiner les comptes de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 30 novembre 2009 et pour examiner les comptes de liquidation et le rapport des liquidateurs de la Société.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
extraordinaire de la Société tenue à Luxembourg, le 14 décembre 2009*

L'assemblée générale extraordinaire a reçu le rapport établi par Deloitte S.A. et a approuvé les comptes de liquidation et le rapport des liquidateurs de la Société. L'assemblée générale extraordinaire a ensuite décidé de clôturer la liquidation et a constaté que la Société en liquidation a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée générale extraordinaire a décidé que les documents sociaux de la Société seront conservés pendant le délai légal à l'ancien siège social de la Société par BDO Compagnie Fiduciaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Pour RBS China Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010018928/25.

(100013153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Framed A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 1D, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 144.701.

*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 27.01.2010 um 9.00 Uhr,
abgehalten bei LCG International A.G., 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

1. Herr Dirk KLOSZ wurde zum Präsident des Verwaltungsrats mit Einzelzeichnungsrecht ernannt.
2. Der Sitz der Gesellschaft wurde von L-5495 Schengen, 2A, Wäistrooss berichtend nach L-5445 Schengen, 1D, Wäistrooss verlegt.

Luxembourg, den 27.01.2010.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010018945/14.

(100013667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Pegasus Patrimonium S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.143.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 décembre 2009, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2009, LAC/2009/57842.

Que les résolutions suivantes ont été prises par les actionnaires de la société anonyme «PEGASUS PATRIMONIUM S.A. SPF», ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 147.143, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 juin 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1508 du 5 août 2009:

- d'accepter la démission de l'administrateur unique, Monsieur Alexander Claessens.
- de nommer comme nouvel administrateur unique, Monsieur Jean NAVEAUX, conseil économique, né à Villers-la-Loue (Belgique), le 30 avril 1943, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018946/19.

(100013210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Anafa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.606.

DISSOLUTION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 23 décembre 2009 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Pour avis sincère et conforme
Pour ANAFA S.à r.l. (en liquidation)
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010018947/17.

(100013240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Senior Preferred Investments SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 137.640.

—
*Extrait des résolutions prises par le conseil
d'administration de la société le 20 janvier 2010*

Le conseil d'administration décide de nommer VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à.R.L., avec siège social au 43, Route d'Arlon, L-8009 Strassen, enregistré sous le numéro B 52.610 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société pour l'audit des comptes se clôturant au 31.12.2008 et 31.12.2009.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010018948/16.

(100013203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Communauté d'Exploitation agricole DEN HOLLANDER-ROLLINGER, Société Civile.

R.C.S. Luxembourg E 1.262.

—
AUFLÖSUNG

Zwischen den Unterzeichnenden:

1) Roger ROLLINGER, Landwirt, wohnhaft in L-5410 Beyren, 13, rue Berghaff,

2) Jan DEN HOLLANDER, Landwirt, wohnhaft in L-6880 Weydig, Maison No. 3,

wird die zivilrechtliche Gesellschaft, abgeschlossen am 1. April 1995 für die Dauer von 16 Jahren, unter der Bezeichnung

„Communauté d'exploitation agricole

DEN HOLLANDER-ROLLINGER"

E 1.262

in gegenseitigem Einverständnis mit Wirkung zum 31.03.2010 frühzeitig aufgelöst.

Gelesen, unterschrieben und ausgefertigt in Beyren, am 26.01.2010.

Roger Rollinger / Jan Den Hollander.

Référence de publication: 2010018949/17.

(100013662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Duchy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.282.

—
EXTRAIT

Luxembourg International Consulting S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la Société avec effet à partir du 30 décembre 2009.

A Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010018950/15.

(100013200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Le Musée de la Police Grand-Ducale asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1369 Luxembourg, 1, rue Marie et Pierre Curie.

R.C.S. Luxembourg F 8.215.

STATUTS

En date de ce jour, il a été constitué une association sans but lucratif entre les soussignés et tous ceux qui ultérieurement en deviendront membres. Les premiers membres et signataires du présent acte sont les suivants:

- 1) Jean Léon CLEMENT, fonctionnaire de police e.r., L-1332 Luxembourg, 13, rue de Chicago
 - 2) Sylvain DEFAY, fonctionnaire de police, L-3918 Mondercange, 33, rue d'Ehlerange
 - 3) Camille DIENER, fonctionnaire de police, L-9147 Erpeldange, 7, rue de l'Indépendance
 - 4) Robert ECK, fonctionnaire de police e.r., L-7420 Cruchten, 77, rue Principale
 - 5) Bernard EHMANN, fonctionnaire de police e.r., L-6312 Beaufort, 52, route de Haller
 - 6) Gilbert LINSTER, fonctionnaire de police e.r., L-5880 Hesperange, 12, Ceinture um Schlass
 - 7) Norbert MAES, fonctionnaire de police e.r., L-9674 Nocher-Route, 58, Nocherstrooss
 - 8) Charles MANDERSCHIED, fonctionnaire de police, L-5969 Itzig, 6, rue de la Libération
 - 9) Maurice MEYSENBURG, fonctionnaire de police e.r., D-54314 Paschel, 2, im Schillertshaag
 - 10) Edmond MULLER, fonctionnaire de police e.r., L-3235 Bettembourg, 3, rue de la Ferme
 - 11) Robert OLINGER, fonctionnaire de police e.r., L-5488 Ehnen, 17, rue de Wormeldange-Haut
 - 12) Marcel PIRON, fonctionnaire de police e.r., L-8083 Bertrange, 21, rue du Parc
 - 13) Jean-Marie WELSCH, fonctionnaire de police e.r., L-5222 Sandweiler, 17, an der Wiewerbach
- tous de nationalité luxembourgeoise.

L'association s'établit et fonctionnera conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Art. 1^{er}. Il est fondé une association sans but lucratif sous le nom de "Le Musée de la Police Grand-Ducale asbl" désignée ci-après comme "l'asbl".

Le siège social de "l'asbl" est à Luxembourg.

Art. 2. "L'asbl" a pour but de promouvoir le Musée de la Police Grand-Ducale, désigné ci-après comme "MPGD", d'en soutenir les activités et de contribuer à enrichir les collections et l'équipement par des dons en nature, en espèces ou par des prêts d'objets et par la recherche historique. Les dons sont réglés suivant les articles de la loi sur les asbl. Les relations entre "l'asbl" et la Direction Générale de la Police Grand-Ducale sont réglées par convention.

Art. 3. "L'asbl" cherche à éveiller l'intérêt du public par l'organisation de conférences, d'expositions thématiques, de visites guidées, par la publication d'articles, d'études, de catalogues et par d'autres moyens appropriés.

Art. 4. "L'asbl" est autorisée à utiliser les emblèmes des anciens Corps de la Police et de la Gendarmerie, ainsi que l'emblème actuel de la Police Grand-Ducale.

Art. 5. Le conservateur du "MPGD", membre actif de la Police Grand-Ducale, est responsable pour le fonctionnement du musée. Il est le premier interlocuteur de "l'asbl" et siège en tant que tel d'office au sein du conseil d'administration. Il a la qualité d'observateur et de conseiller sans droit de vote et prend part aux réunions du conseil d'administration.

Art. 6. Le siège social de "l'asbl" est établi dans un local de la Direction Générale de la Police, mis à la disposition, équipé et entretenu par celle-ci.

Art. 7. "L'asbl" comprend des membres effectifs, des membres donateurs et des membres honoraires.

Devient membre effectif quiconque paye la cotisation annuelle et dont l'admission est validée par le conseil d'administration.

Est nommé membre donateur quiconque fait un don en espèces supérieur ou égal à 25 €. Il en va de même lorsque le don est constitué par un ou plusieurs objets qui peuvent être repris par le Musée.

Le titre de membre honoraire peut être conféré par "l'asbl" à toute personne ayant contribué de manière exceptionnelle à la réalisation de ses objectifs.

La qualité de membre effectif se perd

- par la démission
- par le non paiement de la cotisation annuelle pendant deux années consécutives
- par l'exclusion par l'Assemblée générale pour motif grave.

Les membres démissionnaires ou exclus n'ont aucun droit à faire valoir sur le patrimoine de l'association, ni sur les cotisations payées.

Art. 8. "L'asbl" est gérée par un conseil d'administration composé de cinq personnes au moins et de neuf au plus ayant fait partie ou faisant partie des anciens corps de la Gendarmerie, de la Police ou de la Police Grand-Ducale à titre militaire ou civil.

Ces membres sont élus pour une durée de deux ans par l'Assemblée générale, exception faite pour le conservateur du MPGD qui y siège d'office.

Les élections se font au scrutin secret et à la majorité simple des voix.

Le conseil d'administration se renouvelle par moitié chaque année, les membres sortants étant rééligibles. Le premier conseil d'administration sera départagé comme suit: Le mandat de la première moitié des administrateurs est limité à un an; les membres appartenant à cette moitié sont désignés par tirage au sort, sans que le président et le secrétaire-général puissent appartenir au même groupe.

Le conseil choisit dans son sein le président, le vice-président, le secrétaire-général et le secrétaire, le trésorier et le trésorier-adjoint, exception faite du conservateur qui y siège comme tel.

Au cas où des vacances se produiraient entre deux élections, le conseil peut coopter de nouveaux membres. Le conseil peut coopter, à tout moment, de nouveaux membres notamment pour des tâches ou missions spéciales (p.ex. recherches historiques dans les archives de l'Etat).

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de son délégué.

Le procès-verbal de séance est signé par le président et le secrétaire ou par leurs délégués. Une copie de chaque procès-verbal de séance est à adresser au Directeur Général de la Police.

Le conseil d'administration soumettra par ailleurs au Directeur Général de la Police, au cours du mois de janvier de chaque année, un rapport d'activité annuel, approuvé par l'Assemblée générale.

Le conseil d'administration représente "l'asbl" vis-à-vis de tiers et l'engage par la signature de son président ou de son délégué, accompagnée par celle du secrétaire général ou par celle du trésorier.

Le conseil d'administration assure la réception de tout don en espèces et en nature. Les dons en espèces serviront notamment à la couverture des frais de fonctionnement du Musée.

Art. 10. L'Assemblée générale ordinaire a lieu chaque année au mois de janvier sur convocation écrite du conseil d'administration au moins quinze jours à l'avance. La convocation contiendra l'ordre du jour. Les modifications des statuts sont réglées suivant la loi sur les asbl.

Art. 11. L'Assemblée générale est le pouvoir souverain de "l'asbl". Seuls les membres effectifs ont le droit de vote.

Sont réservées à sa compétence

- la nomination et la révocation des membres du conseil,
- l'approbation du rapport d'activité,
- l'approbation des budgets et des comptes,
- la désignation de deux réviseurs de caisse,
- la révocation d'un membre pour motif grave,
- la fixation de la cotisation annuelle,
- la modification des statuts,
- la dissolution volontaire de "l'asbl".

Art. 12. Les membres payent annuellement une cotisation en espèces à fixer chaque année suivant les exigences budgétaires par l'assemblée générale et ne pouvant dépasser 50€. Les versements sont à effectuer sur un compte à ouvrir par le conseil d'administration auprès du bureau des chèques postaux à Luxembourg.

Art. 13. Un compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire respectivement extraordinaire sera adressé à titre de compte rendu au Directeur Général de la Police ainsi qu'aux membres dans la quinzaine qui suit la date effective de la séance.

Art. 14. Les comptes de l'année écoulée et le budget pour l'année suivante sont à soumettre au Directeur Général de la Police, dans le cadre du rapport d'activité annuel de "l'asbl". L'année sociale débute le 1^{er} janvier et s'étend jusqu'au 31 décembre inclus.

Art. 15. Une dissolution de "l'asbl" ne peut être prononcée que suivant les articles concernés de la loi sur les asbl.

Art. 16. En cas de dissolution l'assemblée générale qui prononce la dissolution déterminera aussi l'affectation des biens.

Ainsi fait à Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Signatures

Les membres fondateurs nommément désignés au préambule

Référence de publication: 2010018951/106.

(100013556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Clerc, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 111.831.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junclinster, le 27 janvier 2010.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2010018953/14.

(100013719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

NGP IX Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 2.200.823,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 138.794.

In the year two thousand and nine, on the 12th day of November.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The partnership NGP IX Canadian Holdings, L.P., a Delaware limited partnership, registered under the number SRV 080466492-4538331, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover Delaware 19901.U.S.A.,

duly represented by Me. Shaohui Zhang, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg, on November 9, 2009.

The proxy, having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be filed in the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole member of the company NGP IX Holdings I S.à r.l., a limited liability company constituted and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B138794, incorporated pursuant to a deed received by Maître Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, on May 5, 2008, published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 17, 2008, number 1491, page 71538 (the "Company").

The Company's articles of association were amended several time and for the last time on September 17, 2009 pursuant to a deed received by the undersigned notary, not yet published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, in its capacity of sole member of the Company represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole member resolved to increase the share capital of the Company by an amount of seven hundred forty-six thousand six hundred and sixty-seven Canadian Dollars (CAD 746,667.-) taking it from its present amount of one million four hundred fifty-four thousand one hundred and fifty-six Canadian Dollars (CAD 1,454,156), represented by six thousand and six hundred (6,600) corporate units of category A, six hundred ninety thousand and sixty-six (690,066) corporate units of category B, six hundred seventeen thousand four hundred and ninety (617,490) corporate units of category C and one hundred and forty thousand (140,000) corporate units of category D, all with a par value of one Canadian Dollar (CAD 1.00) each, to the amount of two million two hundred thousand eight hundred and twenty-three Canadian Dollars (CAD 2,200,823), by the issue of seven hundred forty-six thousand six hundred and sixty-seven (746,667) corporate units of category D with a par value of one Canadian Dollar (CAD 1.00) each.

The newly issued corporate units of category D shall have the same rights and obligations as the existing corporate units of category D.

Subscription and Payment

The person appearing, Me Shaohui Zhang, prenamed, declared to subscribe in the name and on behalf of NGP IX Canadian Holdings, L.P. for the seven hundred forty-six thousand six hundred and sixty-seven (746,667) newly issued

corporate units of category D with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.00) each and to make payment in full for such corporate units by a payment in cash.

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary so that the amount of seven hundred forty-six thousand six hundred and sixty-seven Canadian Dollars (CAD 746,667.-) is at the disposal of the Company.

Second resolution

The sole member resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company so as to reflect the above resolutions, which shall now be read as follows:

" **Art. 6.** The subscribed capital is set at two million two hundred thousand eight hundred and twenty-three Canadian Dollars (CAD 2,200,823), represented by six thousand and six hundred (6,600) corporate units of category A, six hundred ninety thousand and sixty-six (690,066) corporate units of category B, six hundred seventeen thousand four hundred and ninety (617,490) corporate units of category C and eight hundred and eighty-six thousand six hundred and sixty-seven (886,667) corporate units of category D, all with a par value of one Canadian Dollar (CAD 1.00) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand and nine hundred euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le 12 novembre.

Par devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société NGP IX Canadian Holdings, L.P., une société en commandite (limited partnership) de droit de l'Etat de Delaware, immatriculée sous le numéro SRV 080466492-4538331, ayant son siège social à 615 South DuPont Highway, Dover Delaware 19901, U.S.A.,

dûment représentée par Me Shaohui Zhang, avocat, demeurant professionnellement à 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée au Luxembourg, le 9 novembre 2009.

La procuration, signée "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire instrumentant, reste annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de la société NGP IX Holdings I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B138794, constituée suivant acte de Maître Paul FRIEDERS, alors notaire résidant à Luxembourg, le 5 mai 2008, publié au Recueil des Sociétés et Associations le 17 juin 2008, numéro 1491, page 71538 (ci-après la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 septembre 2009, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante, en tant qu'associé unique de la Société, représentée comme mentionnée ci-dessus, demande au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société pour le montant de sept cent quarante-six mille six cent soixante-sept Dollars canadiens (CAD 746.667), pour le porter de son montant actuel d'un million quatre cent cinquante-quatre mille cent cinquante-six Dollars canadiens (CAD 1.454.156), représenté par six mille six cent (6.600) parts sociales de catégorie A, six cent quatre-vingt-dix mille soixante six (690.066) parts sociales de catégorie B et six cent dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix (617.490) parts sociales de catégorie C et cent quarante mille (140.000) parts sociales de Catégorie D, d'une valeur d'un Dollar canadien (CAD 1,-) chacune, au montant de deux million deux cent mille huit cent vingt-trois Dollars canadiens (CAD 2.200.823), par l'émission de sept cent quarante-six mille six cent soixante-sept (746.667) parts sociales de Catégorie D, ayant une valeur nominale d'un Dollar canadien (CAD 1,-) chacune.

Les parts sociales de catégorie D nouvellement émises auront les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de catégorie D.

Souscription et Paiement

La personne comparante, Me Shaohui Zhang, préqualifié, a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de la société NGP IX Canadian Holdings, L.P., les sept cent quarante-six mille six cent soixante-sept (746.667) parts sociales de Catégorie D, nouvellement émises et de les libérer intégralement par un paiement en numéraire.

La preuve de ce paiement a été donnée au notaire instrumentant de telle sorte que le montant de sept cent quarante-six mille six cent soixante-sept Dollars canadiens (CAD 746.667) est à la disposition de la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la société de façon à refléter les résolutions ci-dessus, pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital est fixé à deux million deux cent mille huit cent vingt-trois Dollars canadiens (CAD 2.200.823), représenté par six mille six cents (6.600) parts sociales de catégorie A, six cent quatre-vingt-dix mille soixante six (690.066) parts sociales de catégorie B et six cent dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix (617.490) parts sociales de catégorie C et huit cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-sept (886.667) parts sociales de Catégorie D, d'une valeur d'un Dollar canadien (CAD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées."

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte est estimé approximativement à la somme de mille neuf cents euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, constate que, à la demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Zhang, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2009. LAC/2009/47981. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme - délivrée à la société à des fins administratives,

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017233/120.

(100011619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Esturia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 142.114.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises en date du 15 janvier 2010 par l'associé unique de la société que:

1. La démission de Messieurs Bruno BEERNAERTS et Alain LAM en leur qualité de gérant est acceptée.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants en remplacement des gérants démissionnaires, pour une durée illimitée:

- Monsieur Benoît BAUDUIN, né à Messancy (Belgique) le 31 mars 1976, demeurant professionnellement 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- Monsieur Luc GERONDAL, né à Kinshasa (République Démocratique du Congo) le 23 avril 1976, demeurant professionnellement 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010018997/20.

(100013169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Lux-JB-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3514 Dudelange, 37, route de Kayl.
R.C.S. Luxembourg B 102.630.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juillet 2009

Les actionnaires de la société LUX-JB-IMMO S.A. réunis en Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juillet 2009, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que les mandats des administrateurs de:

- Madame Sophie Siedler, administrateur de sociétés, demeurant à L-3514 Dudelange, 37, route de Kayl
- Madame Bianca Schmit-Baschera, employée privée, demeurant à L-4411 Soleuvre, 7A, Daennebesch
- Monsieur Joël Baschera, administrateur de sociétés, demeurant à L-3514 Dudelange, 37, route de Kayl

sont venus à échéance en 2009, décide de les renouveler dans leur fonction pour une nouvelle période de cinq années, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

De même, l'assemblée constatant que le mandat de l'administrateur délégué de:

- Madame Sophie Siedler, administrateur de sociétés, demeurant à L-3514 Dudelange, 37, route de Kayl

est arrivé à échéance, décide le renouveler dans sa fonction pour une nouvelle période de cinq années, c'est-à-dire jusqu'en 2014.

D'autre part, l'assemblée générale constatant que le mandat du commissaire aux comptes de:

LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie

est arrivé à échéance, décide le renouveler dans sa fonction pour une nouvelle période de cinq années, c'est-à-dire jusqu'en 2014.

Dudelange, le 1^{er} juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010018994/27.

(100013165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Securex Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 82.559.

—
Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire, reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010019001/13.

(100013195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Private Insurance Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 136.687.

—
Extrait des résolutions du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 21 janvier 2010 à 17.00 heures au siège social

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité:

1. de notifier au RCS de Luxembourg la suppression des deux postes de Directeurs de catégorie B attribués à Messrs Stefan Fank et Jean-Louis Cloes. Partant, seul Monsieur Sébastien Gravière conserve son poste de Directeur de catégorie A au sein de la société.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010018844/14.

(100013607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

INDUCTRON Inductive Electronic Components S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7653 Heffingen, 8, Hannert der Kirch.

R.C.S. Luxembourg B 104.936.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018995/10.

(100013334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Parel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.271.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 27 janvier 2010

Est renommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018807/14.

(100013731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Valauchan Caisse Auchan Italie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 115.266.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018998/10.

(100013238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Bearbull Selector, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.340.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 21 janvier 2010

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Michel Goreux, Vincent Planche, Benoît Dehem, Lionel Giot et Donald Villeneuve en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011,

2. de ne plus réélire Monsieur Alain Léonard suite à sa démission,

3. de réélire la firme KPMG Audit S.à r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Pour BEARBULL SELECTOR

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2010019018/20.

(100013351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Binvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 47.925.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 19 janvier 2010 que:

1. La démission de Monsieur Olivier LIEGEOIS en sa qualité de Commissaire est acceptée.

2. Est nommée, en remplacement du commissaire démissionnaire, la société REVICONCONSULT S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 139.013.

Le nouveau Commissaire terminera le mandat de son prédécesseur, qui prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010018999/19.

(100013171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

OI-Newco 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 147.688.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018996/10.

(100013330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

CB Richard Ellis Investors Open-Ended GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 141.331.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Référence de publication: 2010019000/11.

(100013233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

**Saiph Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. WestLB Orion Limited S.à r.l.).**

Capital social: GBP 10.250,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 134.662.

In the year two thousand nine, on the twenty-first day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Bellatrix Finance S.à r.l.", a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies.

here represented by Mr. Arnaud Schneider, private employee, with professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg by virtue of a proxy given on 21 December 2009.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with this deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that Bellatrix Finace S.à r.l. is the sole shareholder of WestLB Orion Limited S.à r.l. a private limited liability company, having its registered office in L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, registered under number B134.662 (the "Company") and incorporated on 4 May 2007 by a deed recorded by Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, published in the Official Journal (Mémorial) of the Grand Duchy of Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations of 22 January 2008 n°168.

Thereupon, the proxyholder, representing the sole shareholder of the Company and the Company, requested the notary to record that:

1. The name of the Company is changed to SAIPH FINANCE S.à r.l. and as a consequence thereof article 4 of the articles of association of the Company is amended as follows: "The Company's name is "Saiph Finance S.à r.l."

2. The registered office and the place of central administration of the Company is transferred from 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg to 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

3. The date of the Company's financial year is changed. The financial year shall start on 1 January and end on 31 December of each year. The first financial year following the change started on 13 December 2009 and end on 31 December 2009. As a consequence thereof article 16 of the articles of association is amended as follows: "The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year."

4. The minutes of any meeting of the board of managers of the company shall be signed by the chairman or a member of the board of managers who presided at such meeting. As a consequence thereof, article 12 of the articles of association of the Company is amended as follows:

"12.1 The managers shall cause minutes to be made in books kept for the purpose: (i) of all appointments of officers made by the managers; and (ii) of all proceedings of meetings of the Company, of the shareholders and of the managers, including the names of the managers present at each such meeting.

12.2 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or a member of the board of managers who presided at such meeting."

5. Having consented, the following persons are appointed as managers of the Company with effect as of 21 December 2009:

a) Alexandre Dumont, private employee, born in Huy, Belgium on 27 December 1975, having his professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;

b) Christian Klar, private employee, born in Leipzig, Germany on 23 May 1974, having its professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg; and

c) Michael Zahn, private employee, born in Celle, Germany on 2 July 1968, having its professional address at 1/2 Royal Exchange Buildings, London EC3V 3LF, (United Kingdom).

6. The sole shareholder of the Company decides to restate the Articles of Association of the Company as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Form. The Company is a private limited liability company, governed by (i) the Luxembourg Company Law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"); and (ii) these articles of association (the "Articles").

Art. 2. Corporate purpose. The Company may:

- carry on business as a general purpose trading company with all necessary power to do all such things as are incidental or conducive to the carrying on of any business of the Company;

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition and disposal of interests in plant, machinery and equipment of all kinds, vessels, rolling stock, aircraft and vehicles of all kinds, merchandise, commodities, goods and produces of all kinds, and the administration, management, control and development of those interests, including, but not limited to, by way of leasing or sale and lease-back;

- borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- render assistance in any form, including but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to its affiliates;

- perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfil its object as well as operations directly or indirectly described in this article;

- cease carrying on or wind-up any business activity of the Company and cancel any registration of and wind-up or procure the dissolution of the Company in any state or territory;
- distribute among the members in cash, specie or kind, any property of the Company, or any proceeds of sale or disposal of any property of the Company, subject to any sanction required by applicable law; and
- carry on any other activity and do anything of any nature which in the opinion of the board of managers of the Company in connection with the above, or may seem to the Company calculated directly or indirectly to enhance the value of or render more profitable all of any part of the Company's undertaking, property or assets or otherwise advance the interests of the Company or any of its members.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Art. 4. Name. The Company's name is "Saiph Finance S.à r.l.".

Art. 5. Registered Office and Central Administration.

5.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

5.2 The Company has its main office and the place of its central administration in Luxembourg.

5.3 The Address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

5.4 The registered office and the place of its central administration may be transferred to any other place by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

5.3 The Company may not have any other offices or branches, be it in Luxembourg or abroad.

Share capital

Art. 6. Corporate Capital.

6.1. The issued share capital of the Company is ten thousand two hundred and fifty Pounds Sterling (GBP 10,250.-), divided into forty-one (41) shares of two hundred and fifty Pounds Sterling (GBP 250.-) each (the "Shares").

6.2. The share capital may be altered by a decision of the shareholders in general meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

6.3. The Company may, subject to applicable laws, reduce and distribute any issued share capital, capital redemption reserve, any share premium account or other distributable reserve in any way, on the resolution of a majority of not less than three-fourths of such shareholders of the Company as (being entitled to do so) vote in person or by proxy (where applicable) at a general meeting of the Company in accordance with article 14.

Art. 7. Shares.

7.1. Each Share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

7.2. The Company shall not be obliged to recognise any interest in any share apart from the absolute right to the entirety of that share. Accordingly, joint owners of a share must appoint a sole person as their representative.

7.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

7.4. Each member, upon becoming the holder of any shares shall be entitled without payment to one certificate for all the shares of each class held by him. Every such certificate shall be issued by the Company under the Company seal or by the signature of any two managers or any one manager. Each share certificate shall specify the shares to which it relates, the distinguishing number, if any, of the shares and the amount paid up on the shares.

Art. 8. Transfer of shares.

8.1. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

8.2. In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirement of articles 189 and 190 of the Law.

8.3. The instrument of transfer of a share shall be in any customary form or form which is otherwise approved by the managers.

Managers

Art. 9. Board of Managers ("conseil de gérance").

9.1. The Company is managed by a board of managers ("conseil de gérance") of at least two managers ("gérants"). The managers need not be shareholders. The managers will be appointed and removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of Shares.

9.2. Provided that he has disclosed to the managers the nature and extent of any material interest of his, a manager, notwithstanding his office:

- may be a party to, or otherwise interested in, any transaction or arrangement with the Company or in which the Company is otherwise interested;

- may be a manager or other officer of, or employed by, or a party to any transaction or arrangement with, or otherwise interested in, any body corporate promoted by the Company or in which the Company is otherwise interested; and
- shall not, by reason of his office, be accountable to the Company for any benefit which he derives from any such office or employment or from any such transaction or arrangement or from any interest in any such body corporate and no such transaction or arrangement shall be liable to be avoided on the ground of any such interest or benefit.

9.3. For the purposes of article 9.2, a general notice given to the managers that a manager is to be regarded as having an interest of the nature and extent specified in the notice in any transaction or arrangement in which a specified person or class of persons is interested shall be deemed to be a disclosure that the manager has an interest in any such transaction of the nature and extent so specified. An interest of which a manager has no knowledge and of which it is unreasonable to expect him to have knowledge shall not be treated as his interest.

Art. 10. Powers of the board of managers.

10.1. Subject as otherwise noted or referenced in these Articles, the managers will manage the business of the Company and may exercise all powers of the Company in respect of all acts and operations that are consistent with article 2. No alteration of the constitutional documents of the Company shall invalidate any prior act of the managers which would have been valid if that alteration had not been made.

10.2. A meeting of managers at which a quorum is present, may exercise all powers exercisable by the managers.

10.3. The managers may, by power of attorney or otherwise, appoint any person or persons to be the agent of the Company for such purposes and on such conditions as they may determine, including granting authority for the agent to delegate all or any of his powers.

10.4. The managers may delegate such of their powers to any committee of managers or any individual or group of managers as they consider desirable to be exercised by that individual or group. Any delegation may be made subject to any conditions the managers may impose and may be revoked or altered by them in writing at any time.

10.5. Without prejudice to article 10.4 above, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers of the Company.

Art. 11. Meetings and Decisions of the board of managers.

11.1. Subject to the provisions of the Articles, the managers may regulate their meetings as they see fit.

11.2. A meeting of the board of managers may be convened by any manager. Every manager shall receive notice of the meeting but a manager may waive the requirement for notice either prospectively or retrospectively and the requirement for notice will be deemed waived by all managers present or represented at a meeting held without prior notice.

11.3. The managers may appoint one of their number as the chairman of each meeting. Meetings of the board of managers are quorate if: (i) the chairman is physically present in Luxembourg; (ii) if a majority of the managers are present or represented at the meeting; and (iii) if those managers referred to at (ii) above are physically present in Luxembourg. If a manager is unable to attend a board of managers' meeting, he may give a written proxy to another manager who will be physically present at the meeting in order for such proxyholder to vote in his name at the board of managers' meeting. No manager may hold more than one proxy for any board meeting.

11.4. Questions arising at a meeting shall be decided by a majority of votes. In the case of an equality of votes, the chairman shall have a second or casting vote.

11.5. One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

11.6. A written resolution, signed by all the managers entitled to receive notice of a meeting, is as proper, effectual and valid as though it had been passed at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held and may consist of a single or several documents in the like form each signed by one or more managers.

11.7. A manager may vote at any meeting of managers on any resolution concerning a matter in which he has, directly or indirectly, an interest or duty. The manager shall be counted in the quorum present at a meeting when any such resolution is under consideration and if he votes his vote shall be counted.

Art. 12. Minutes.

12.1 The managers shall cause minutes to be made in books kept for the purpose: (i) of all appointments of officers made by the managers; and (ii) of all proceedings of meetings of the Company, of the shareholders and of the managers, including the names of the managers present at each such meeting.

12.2. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or a member of the board of managers who presided at such meeting.

Art. 13. Liability of Managers.

13.1 Every person who is or was a manager or other officer of the Company (other than any person (whether or not an officer of the Company) engaged by the Company as auditor) shall be and shall be kept indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses and liabilities incurred by him (whether in connection with any negligence, default, breach of duty or breach of trust by him or otherwise) in relation to the Company or its affairs.

13.2. Without prejudice to article 13.1 or to any indemnity to which a manager may otherwise be entitled and otherwise upon such terms and subject to such conditions as the managers may in their absolute discretion think fit, the managers shall have the power to make arrangements to provide a manager with funds to meet expenditure incurred or to be incurred by him in defending any criminal or civil proceedings or to enable a manager to avoid incurring any such expenditure.

Shareholder decisions

Art. 14. Shareholder Decisions.

14.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

14.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

14.3 However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. Proxy.

15.1. Votes may be given either personally or by proxy. A member may appoint more than one proxy to attend on the same occasion. Deposit or delivery of a form of appointment of a proxy does not preclude a member from attending and voting at the meeting or at any adjournment of it.

15.2. An instrument appointing a proxy shall be in writing in any usual form or in any other form which the managers may approve and shall be executed by or on behalf of the appointor. The managers may require the production of any evidence which they consider necessary to determine the validity of any appointment.

15.3. The form of appointment of a proxy will only be valid if such form of appointment (along with any authority under which it is executed (or suitably verified copy)) shall be left at or sent by post to the office or such other place as is specified in the notice convening the meeting or in any form of appointment of proxy sent out by the Company in relation to the meeting.

15.4. A vote given by proxy or by the duly authorised representative of a corporation shall be valid notwithstanding the previous determination of the authority of the person voting or demanding a poll unless notice of the determination was received by the Company at its principal office in Luxembourg or, in the case of a proxy, any other place specified for delivery or receipt of the form of appointment of proxy before the commencement of the meeting.

15.5. A company which is a member may, without being obliged, by resolution of its managers or other governing body, authorise one or more persons to act as its representatives at a meeting or at a separate meeting of the holders of a class of shares (a "representative"). Each representative is entitled to exercise on behalf of the company (in respect of that part of the company's holding of shares to which the authorisation relates) those powers that the company could exercise if it were an individual member. The company is for the purposes of these Articles deemed to be present in person at a meeting if a representative is present. All references to attendance and voting in person shall be construed accordingly. A manager, the secretary or other person authorised for the purpose by the secretary may require a representative to produce a certified copy of the resolution of authorisation before permitting him to exercise his powers.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. Financial Year. The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Adoption of Financial Statements.

17.1. At the end of each financial year, the Company's accounts are to be established and audited and the board of managers is to prepare an "inventory" which includes an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

17.2. Each shareholder is entitled to inspect the above inventory and the balance sheet of the Company at the Company's registered office in Luxembourg.

Art. 18. Distribution Rights.

18.1. Subject to applicable laws, the balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company. The Company may, by the resolution of a majority of such shareholders of the Company as (being entitled to do so) vote in person or by proxy (where applicable) at a general meeting of the Company in accordance with article 14, declare distributions in accordance with the respective rights of the members.

18.2. The managers may pay interim dividends if it appears to them that they are justified by the profits of the Company available for distribution.

18.3. A general meeting declaring a dividend may, upon the recommendation of the managers, direct that it shall be satisfied wholly or partly by the distribution of assets and, where any difficulty arises in regard to such distribution, the managers may settle the same and in particular may issue fractional certificates and fix the value for distribution of any assets and may determine that cash shall be paid to any member upon the footing of the value so fixed in order to adjust the rights of members and may vest any assets in trustees.

18.4. No dividend or other moneys payable in respect of a share shall bear interest against the Company unless otherwise provided by the rights attached to the share.

Winding-up - Liquidation

Art. 19. Winding-up, Liquidation.

19.1. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

19.2. A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 20. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"Bellatrix Finance S.à r.l.", une société anonyme, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, sur le point d'être enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Monsieur Arnaud Schneider, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 21 décembre 2009.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et du notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter que Bellatrix Finance S.à r.l. est l'associé unique de WestLB Orion Limited, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B134.662 (la "Société") et constituée le 4 Mai 2007 suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à cette date à Sanem, publié au Journal Officiel (Mémorial) du Grand Duché du Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations du 22 janvier 2008 n°168.

Le mandataire, représentant l'associé unique de la Société a requis le notaire d'acter que:

1. Le nom de la Société est changé en SAIPH FINANCE S.à r.l. et, par conséquent, l'article 4 des statuts de la Société est modifié comme suit: "La Société aura le nom "Saiph Finance S.à r.l."

2. Le siège social et l'administration centrale de la Société sont transférés du 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

3. La date de l'exercice social de la Société est modifiée. L'exercice social commencera le 1 janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année. Le premier exercice social suivant la modification qui a commencé le 13 décembre 2009 et se terminera le 31 décembre 2009. Par conséquent, l'article 16 des statuts est modifié comme suit: "L'exercice social de la Société commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année".

4. Les minutes de chaque réunion du conseil de gérance de la Société seront signées par le président ou tout membre du conseil de gérance qui aura assumé la présidence de la réunion. Par conséquent, l'article 12 des statuts est modifié comme suit:

"12.1 Les gérants veilleront à ce que des minutes soient conservées: (i) de toutes les nominations de représentants faites par la Société; et (ii) des réunions de la Société, des réunions des associés et des conseils de gérants, en mentionnant les noms des gérants présents à ces réunions.

12.2 Les minutes de toute réunion du conseil de gérance seront signées par le président ou tout membre du conseil de gérance qui aura assumé la présidence de la réunion."

5. Ayant accepté leur nomination, les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société avec effet au 21 décembre 2009:

a) Alexandre Dumont, employé privé, né à Huy, en Belgique le 27 décembre 1975, ayant son adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;

b) Christian Klar, employé privé, né à Leipzig, en Allemagne le 23 mai 1974, ayant son adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg; et

c) Michael Zahn, employé privé, né à Celle, en Allemagne, le 2 juillet 1968, ayant son adresse professionnelle au 1/2 Royal Exchange Buildings, London EC3V 3LF, Royaume Uni.

6. L'associé unique de la Société décide de refondre les Statuts de la Société comme suit:

STATUTS

Art. 1^{er}. Forme. La société est une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") régie par (i) la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la "Loi") et (ii) les statuts (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Objet Social. La Société peut:

- exercer toutes activités commerciales avec tous les pouvoirs nécessaires pour faire tous les actes incidents ou contribuant à ces activités;

- effectuer toutes opérations ayant trait directement ou indirectement à l'acquisition ou à la disposition d'intérêts dans des unités de production, d'outils et d'équipements de production de toutes sortes, des navires, de matériel roulant, aéronefs et véhicules de tous types, marchandises, matières premières, biens, produits de toutes sortes, et à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces intérêts, y compris, mais non limité à, par voie de leasing ou de location vente;

- emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit ou obtenir toute forme de crédits et élever des fonds, y compris, mais non limité à, par l'émission d'obligations, de billets à ordre et de tout autre titre de dettes, l'utilisation de produits dérivés ou autres;

- octroyer de l'assistance sous quelque forme que ce soit, y compris, mais non limité à, des avances, prêts, dépôts d'argent, crédits, garanties ou accorder des sûretés à ses filiales;

- effectuer toute opération commerciale, technique et financière, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que précédemment décrit et accomplir toute opération se rattachant directement ou indirectement à son objet;

- mettre un terme à toute activité commerciale ou liquider toute activité commerciale de la Société et annuler toutes les procédures de dissolution ou provoquer la dissolution de la Société dans tout pays ou territoire;

- distribuer parmi les associés en liquide, espèces ou autre, les biens de la Société, ou tous revenus issus de la ventes ou toute autre disposition de ses biens, sous réserve de n'importe quelles formalités exigées par loi applicable; et

- exercer toute autre activité qui, selon les gérants, augmentera la valeur de tout ou partie de la Société, de ses biens ou propriétés, ou servira les intérêts de la Société ou de ses membres.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Nom. La Société aura le nom "Saiph Finance S.à r.l."

Art. 5. Siège Social et Administration Centrale.

5.1. Le siège social de la Société est fixé à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

5.2. La Société a son principal établissement ainsi que le lieu de son administration centrale à Luxembourg.

5.3. L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de Luxembourg-ville par simple décision du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4. Le siège social et lieu de son administration centrale peuvent être transférés à tout autre endroit par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

5.5. La Société ne peut avoir d'autres bureaux ou succursales que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger.

Capital social

Art. 6. Capital Social.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à dix mille deux cent cinquante livres sterling (GBP 10.250,-), divisé en quarante et une (41) parts sociales ayant chacune une valeur de deux cent cinquante livres sterling (GBP 250,-) (les "Parts Sociales").

6.2. Le capital social peut être modifié par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des Statuts.

6.3. La Société pourra, conformément aux lois applicables, réduire la réserve, tout compte de prime d'émission ou toute autre réserve distribuable de toutes les manières que ce soit, sur une résolution des associés de la Société représentant les trois quarts des droits de vote, autorisés à voter en personne ou par procuration (le cas échéant) à l'assemblée générale de la Société conformément à l'article 14 des Statuts.

Art. 7. Parts Sociales.

7.1. Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à une part des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre de Parts Sociales existantes.

7.2. La Société ne sera pas obligée de reconnaître de droits relatifs aux Parts Sociales, mis à part le droit absolu à l'entière de ces Parts Sociales. En conséquence, les propriétaires indivis d'une Part Sociale doivent désigner une seule personne qui les représente.

7.3. La Société ne peut pas être dissoute pour raison de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

7.4. Chaque membre, en devenant le détenteur de n'importe quelles parts sociales, aura droit sans paiement à un certificat pour toutes les parts sociales de chaque classe détenues par lui. Chaque certificat sera émis par la Société sous le cachet de Société ou par la signature de n'importe quels des deux directeurs ou n'importe quel directeur. Chaque certificat de part sociale spécifiera les parts auxquelles il se rapporte, le numéro de distinction le cas échéant, et la quantité déjà libérée.

Art. 8. Cession de Parts Sociales.

8.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

8.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 et l'article 190 de la Loi.

8.3. L'instrument de transfert d'une part sociale sera établi dans une forme usuelle ou dans une forme approuvée par les gérants.

Gérants

Art. 9. Conseil de Gérance.

9.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants pourront être désignés et révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

9.2. Un gérant, à condition qu'il ait révélé aux gérants la nature et l'étendue de tout intérêt matériel qu'il possède, et malgré sa fonction:

- pourra être partie à ou avoir des intérêts dans toute transaction ou accord avec la Société ou dans lesquels la Société est intéressée;

- pourra être gérant ou tenir d'autres fonctions, ou être employé par, ou partie à toute transaction ou accord avec, ou avoir des intérêts dans, toute personne morale promue par la Société ou dans laquelle la Société a des intérêts; et

- ne devra pas, en raison de sa fonction, être redevable envers la Société pour tout bénéfice qu'il tirera d'une telle fonction ou d'une position ou de toute transaction ou arrangement ou de tout intérêt dans toute personne morale. Aucune transaction ou arrangement ne sera sujet à nullité en raison de ces intérêts ou bénéfices.

9.3. Pour les besoins de l'article 9.2, une notification générale donnée aux gérants selon laquelle un autre gérant devrait être considéré comme ayant un intérêt dans une transaction ou un contrat, tel que défini dans ladite notification, dans laquelle/lequel une personne ou une classe de personnes sont intéressées, sera considérée comme une révélation que le gérant a un intérêt dans une telle transaction de la nature et pour l'étendue spécifiée. Un intérêt dont un gérant n'aurait pas connaissance et dont il ne serait pas raisonnable d'attendre de lui qu'il en ait connaissance ne permettra pas de conclure que ce gérant a un intérêt dans une transaction de la nature indiquée.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

10.1. Sous réserve de dispositions contraires dans les Statuts, les gérants conduiront les activités de la Société et auront tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tout acte et opération conformes à l'article 2. Aucune modification des statuts de la Société ne devra invalider des actes pris antérieurement à la modification et qui auraient été valides si la modification n'avait pas eu lieu.

10.2. Un conseil de gérance dont le quorum est atteint peut exercer tous les pouvoirs des gérants.

10.3. Les gérants peuvent par procuration désigner toute personne pour être l'agent de la Société pour effectuer toute opération dans les conditions qu'ils auront déterminées, y compris autoriser l'agent à déléguer tout ou partie des pouvoirs qui lui auront été conférés.

10.4. Les gérants pourront déléguer certains de leurs pouvoirs à un comité de gérants, à un gérant ou à un groupe de gérants. Toute délégation sera sujet aux conditions déterminées par les gérants et pourra être révoquée ou modifiée par écrit.

10.5. Sans préjudice des de dispositions de la clause 10.4 ci-dessus, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants de la Société.

Art. 11. Réunions et Décisions du Conseil de Gérance.

11.1. Sous réserve d'autres dispositions des statuts, les gérants peuvent se réunir aussi souvent qu'ils le souhaitent.

11.2. Un conseil de gérance peut être convoqué par n'importe quel gérant. Chaque gérant devra recevoir une convocation à la réunion mais les gérants pourront valablement y renoncer par avance ou rétrospectivement. L'exigence d'une convocation tombera si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion tenue sans convocation préalable.

11.3. Les gérants peuvent nommer l'un d'entre eux en tant que président de la réunion. Les réunions du conseil de gérance sont valablement réunies si: (i) le président est physiquement présent à Luxembourg; (ii) une majorité de membres sont présents ou représentés à la réunion; et (ni) si les gérants mentionnés au (ii) ci-dessus sont physiquement présents à Luxembourg. Si un gérant est dans l'incapacité d'être présent à une réunion du conseil de gérance, il peut délivrer une procuration écrite à n'importe quel autre gérant qui sera physiquement présent à la réunion de sorte que ce mandataire pourra voter en son nom à la réunion du conseil de gérance. Aucun gérant ne peut détenir plus d'une procuration par réunion.

11.4. Les décisions seront prises à la majorité. En cas d'égalité de voix, le président aura une seconde voix ou une voix décisive.

11.5. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg, de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion.

11.6. Une résolution écrite, signée par tous les gérants ayant droit à une convocation, sera aussi correcte, effective et valable que si elle avait été passée lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs documents de forme identique signés par un ou plusieurs gérants.

11.7. Lors des conseils de gérance, un gérant peut voter à toutes les résolutions concernant une question dans laquelle il a un intérêt ou une responsabilité direct(e) ou indirect(e). Le gérant sera compté dans le quorum de la réunion et son vote sera compté.

Art. 12. Minutes.

12.1. Les gérants veilleront à ce que des minutes soient conservées: (i) de toutes les nominations de représentants faites par la Société; et (ii) des réunions de la Société, des réunions des associés et des conseils de gérants, en mentionnant les noms des gérants présents à ces réunions.

12.2. Les minutes de toute réunion du conseil de gérance seront signées par le président ou tout membre du conseil de gérance qui aura assumé la présidence de la réunion.

Art. 13. Responsabilité des Gérants.

13.1. Chaque personne qui est ou qui a été gérant ou représentant de la Société (autre que toute personne ayant été engagée comme auditeur, représentant de la Société ou non) sera indemnisée par la Société pour tous les coûts, charges, pertes, et responsabilités encourus par elle (en raison ou non d'une négligence, d'une faute, d'une violation de ses obligations, d'un abus de confiance ou autre).

13.2. Sans préjudice de l'article 13.1. et de toute indemnité à laquelle un gérant pourrait avoir droit, et sous réserve des conditions déterminées par eux dans leur absolue discrétion, les gérants auront le pouvoir de passer des accords pour allouer des fonds à un gérant qui couvriront toutes dépenses encourues par lui en raison de poursuites judiciaires ou pour lui éviter de telles dépenses.

Décision des associés

Art. 14. Décisions des Associés.

14.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

14.2. En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Les droits de vote de chaque associé sont proportionnels à la participation qu'il détient dans le capital social de la Société.

14.3. Toutefois, et sous réserve des dispositions prévues par la Loi, des résolutions modifiant les Statuts ne pourront être adoptés que par la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Art. 15. Procuration.

15.1. Les votes pourront être exprimés personnellement ou par procuration. Un membre pourra donner plusieurs procurations pour une même assemblée. Le fait pour un membre de donner procuration ne l'empêche pas d'assister et de voter à l'assemblée ou aux ajournements.

15.2. Une procuration doit être faite par formulaire écrit et présentée la forme habituelle ou toute autre forme que les gérants approuveront et doit être exécutée par ou pour le compte de celui qui l'a donnée. Les gérants pourront exiger des preuves de la validité de la procuration.

15.3. La procuration et toute preuve d'autorité sous laquelle est constituée, ne sera valable que si elle est envoyée ou déposée dans les bureaux de la Société ou dans tout autre lieu précisé dans la convocation ou dans les formulaires de procuration envoyés par la Société pour la tenue de l'assemblée.

15.4. Un vote donné par une procuration ou par la personne représentant une autre personne morale sera valide malgré la détermination préalable des pouvoirs de la personne votant ou demandant le scrutin à moins que cette détermination ait été reçue par la Société à son établissement principal.

15.5. Une personne morale, associée de la Société, pourra par une résolution de son conseil de gérance mais sans y être obligée, autoriser une ou plusieurs personnes (un ou des "représentant(s)") à la représenter aux réunions ou à des réunions des détenteurs d'une certaine classe de parts sociales. Chaque représentant a le droit d'exercer pour le compte

de la personne morale (pour les parts sociales détenues relatives à cette autorisation) les pouvoirs que la personne morale pourrait exercer si elle était une personne physique. La personne est considérée comme présente aux réunions si un représentant est présent. Toutes les références à la présence et au vote doivent être interprétées conformément à la présente disposition. Le gérant, le secrétaire ou toute autre personne autorisée par le secrétaire pourra exiger d'un représentant de produire une copie certifiée de la résolution de la personne morale le désignant avant de lui permettre d'exercer ses pouvoirs.

Exercice social - Compte annuel

Art. 16. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Résultats Sociaux.

17.1. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et audités, et le conseil de gérance prépare un inventaire qui comprend une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

17.2. Tout associé est autorisé à prendre connaissance dudit inventaire et des bilans de la Société au siège social de la Société à Luxembourg.

Art. 18. Répartition des Bénéfices.

18.1. Sous réserve des lois applicables, le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société. La Société pourra, par résolution de la majorité de ses membres ayant le droit vote à une assemblée générale, en personne ou, le cas échéant, par procuration, conformément à l'article 14, décider de distribuer des bénéfices en fonction des droits de chaque associé.

18.2. Les gérants pourront verser des dividendes intermédiaires, s'ils les jugent justifiées en fonction du montant des bénéfices distribuables de la Société.

18.3. Une assemblée générale distribuant des dividendes pourra sur la recommandation des gérants décider qu'il devra être satisfait entièrement ou en partie par la distribution d'actifs. Si une difficulté apparaît lors de cette distribution, les gérants pourront décider la même chose et en particulier pourront émettre des certificats fractionnés, fixer la valeur de toute distribution, déterminer que du liquide devra être versé aux associés dans le but d'ajuster leurs droits, et investir des biens dans des trustées.

18.4. Aucun dividende ou autres sommes versés pour des parts sociales ne donnera droit à des intérêts contre la Société, sauf mention contraire attachée aux parts sociales.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs nommé(s) par les associés qui détermineront leur pouvoir et rémunération.

19.2. Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus ou inconnus de la Société.

Loi applicable

Art. 20. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique par ces Statuts, il sera fait référence aux dispositions de la Loi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête de la partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et domicile, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. SCHNEIDER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2009. Relation: LAC/2009/58094. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017184/506.

(100011230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

WPP Luxembourg Germany Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 148.398.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017306/10.

(100011065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

**Niton Europe S.A., Société Anonyme,
(anc. GBS Management S.A.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.645.

In the year two thousand nine, on the twentieth day of October.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of GBS Management S.A., "société anonyme", having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 131645, incorporated pursuant to a deed dated August 27, 2007, published in the "Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2126 of September 28, 2007.

The meeting is presided by Mr Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The chairman appoints as secretary Mrs Ekaterina DUBLET, lawyer, residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The meeting elects as scrutineer Mrs Alexia UHL, lawyer, residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed in varietur by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the 1,000 (one thousand) shares, representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change of the Company's denomination from GBS Management S.A. into Niton Europe S.A.
2. Amendment of the first article of the by-laws, which henceforth will read as follows:

English version

" **Art. 1.** There exists Niton Europe S.A. a joint stock Company governed by these articles and by the relevant legislation."

French version

" **Art. 1^{er}.** Il existe une Société anonyme sous la dénomination de Niton Europe S.A., régie par les présents statuts et par les dispositions légales."

3. Amendment of the article 4 of the by-laws in relation with the object of the Company, which henceforth will read as follows:

English version

" **Art. 4.** The purposes for which the Company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and

any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever. The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The Company may provide consultancy services in the field of energy production and related matters to any group company as well as to any other third parties.

The Company may acquire, promote, hold, manage and sell all sorts of real estate located in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension."

French version

" **Art. 4.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute Société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra fournir des services de consultance dans le domaine de la production d'énergie et dans tout autre domaine lié à toute société du groupe ou à tout autre tiers.

La Société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

4. Amendment of the article 13 in order to adapt the by-laws of the Company to the law of August 25, 2006 amending the law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as follows:

English version

" **Art. 13.** The board of directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may appoint proxies for definite powers, and revoke such appointments at any time. It may also entrust day-to-day management of the Company's business to one of its members, appointed managing director."

French version

" **Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué."

5. Resignation of Mr. Gilbert BRUNNER, as director and discharge for the exercise of his mandate.

6. Appointment of Mr. Alain VIGNON as a new director, born on August 19, 1969 in Chêne-Bougeries (GE), Switzerland, residing at 3 Chemin de la Laiterie, 1254 Jussy, Switzerland, in replacement of Mr. Gilbert BRUNNER, resigned director, and fixation of the term of his mandate.

7. Confirmation of the new Board of Directors as follows:

- Mr. Alexander POTAPUSHIN, director, residing at 58, Chemin de la Gradelle, CH-1224 Chêne-Bougerie, Chairman of the Board of Directors;

- Mr. Yves LEYSS, director, residing at 2 Chemin des Hutins-des-Bois, 1225 Chêne-Bourg, Switzerland;

- Mr. Alain VIGNON, director, residing at 3 Chemin de la Laiterie, 1254 Jussy, Switzerland.

After deliberation, the following resolutions are taken unanimously:

First resolution

The meeting decides to change the Company's denomination from GBS Management S.A. into Niton Europe S.A., and to amend consequently the first article of the by-laws, which henceforth will read as follows:

" **Art. 1.** There exists Niton Europe S.A. a joint stock Company governed by these articles and by the relevant legislation."

Second resolution

The meeting decides to amend the article 4 of the by-laws in relation with the object of the Company, which henceforth will read as follows:

" **Art. 4.** The purposes for which the Company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever. The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The Company may provide consultancy services in the field of energy production and related matters to any group company as well as to any other third parties.

The Company may acquire, promote, hold, manage and sell all sorts of real estate located in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension."

The meeting states that no bond has been issued by the Company and consequently no agreement of the bond holders is required in relation with the expected change.

Third resolution

The meeting decides to amend the article 13 in order to adapt the bylaws of the Company to the law of August 25, 2006 amending the law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as follows:

" **Art. 13.** The board of directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may appoint proxies for definite powers, and revoke such appointments at any time. It may also entrust day-to-day management of the Company's business to one of its members, appointed managing director."

Fourth resolution

The meeting states that as it results from later verifications, a material error has occurred in the resolutions of the Extraordinary General Shareholders Meeting following the incorporation of the Company on August 27, 2007. Pursuant to the above mentioned resolutions, category A and category B directors were appointed, though no categories are stipulated by the by-laws.

As a matter of fact the Board of Directors should have been appointed as follows:

- a) Mr. Gilbert Brunner, Director, with professional address in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, born in Lausanne (Switzerland), on 12 July 1965,
- b) Mr. Alexander Potapushin, Director, with professional address in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, born in Bryansk (Russia), on 9 October 1970,
- c) Mr. Yves Leyss, Director, with professional address in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, born in Wien (Austria), on 19 June 1963,
- d) Mr. Hugo Ferreira, Director, with professional address in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, born in the Congolese Democratic Republic, on 20 December 1953.
- e) Mr. Cornelius Bechtel, Director, with professional address in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, born in Emmerich (Germany), on 11 March 1968,
- f) Mr. Jean Fell, Director, with professional address in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, born in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg), on 9 April 1956.

The meeting notes that at this date Mr. Hugo FERREIRA, Mr. Cornelius BECHTEL and Mr. Jean FELL have resigned, and decides to accept the resignation of Mr. Gilbert BRUNNER, director of the Company, and gives him full and entire discharge for the execution of his mandate.

Fifth resolution

The meeting decides to appoint Mr. Alain VIGNON, born on August 19, 1969 in Chêne-Bougeries (GE), Switzerland, residing at 3 Chemin de la Laiterie, 1254 Jussy, Switzerland, as new director of the Company in replacement of Mr. Gilbert BRUNNER, resigning.

His mandate will expire at the ordinary general meeting that has to approve the annual accounts as at December 31, 2009.

19725

Sixth resolution

The meeting confirms the new Board of Directors as follows:

- Mr. Alexander POTAPUSHIN, director, residing at 58, Chemin de la Gradelle, CH-1224 Chêne-Bougerie, Chairman of the Board of Directors;

- Mr. Yves LEYSS, director, residing at 2 Chemin des Hutins-des-Bois, 1225 Chêne-Bourg, Switzerland;

- Mr. Alain VIGNON, director, residing at 3 Chemin de la Laiterie, 1254 Jussy, Switzerland.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand three hundred euros.

Whereof, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille neuf, le vingt octobre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société anonyme GBS Management S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 131645. La Société susvisée a été constituée suivant un acte reçu le 27 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2126 du 28 septembre 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

désignant comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, juriste, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le Président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées ne varietur, par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les 1.000 (mille) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour préalablement à la tenue de l'assemblée et avoir renoncé à toutes formalités et conditions de convocation. L'assemblée est dès lors constituée régulièrement et peut valablement délibérer et décider de l'ordre du jour cité ci-dessous.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination de la Société de GBS Management S.A. en Niton Europe S.A.

2. Modification du premier article des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise

" **Art. 1.** There exists Niton Europe S.A. a joint stock Company governed by these articles and by the relevant legislation."

Version française

" **Art. 1^{er}.** Il existe une Société anonyme sous la dénomination de Niton Europe S.A., régie par les présents statuts et par les dispositions légales."

3. Modification de l'article 4 des statuts de la Société relative à l'objet social, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise

" **Art. 4.** The purposes for which the Company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever. The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The Company may provide consultancy services in the field of energy production and related matters to any group company as well as to any other third parties.

The Company may acquire, promote, hold, manage and sell all sorts of real estate located in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension."

Version française

" **Art. 4.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute Société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra fournir des services de consultance dans le domaine de la production d'énergie et dans tout autre domaine lié à toute société du groupe ou à tout autre tiers.

La Société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

4. Modification de l'article 13 des statuts afin de l'adapter, entre autres, à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

English version

" **Art. 13.** The board of directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may appoint proxies for definite powers, and revoke such appointments at any time. It may also entrust day-to-day management of the Company's business to one of its members, appointed managing director."

French version

" **Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué."

5. Démission de Monsieur Gilbert BRUNNER de ses fonctions d'administrateur de la Société, et décharge pour l'exécution de son mandat.

6. Nomination de Monsieur Alain VIGNON comme nouvel administrateur, né à Chêne-Bougeries (GE), Suisse le 19 août 1969, demeurant au 3 Chemin de la Laiterie, 1254 Jussy, Suisse, en remplacement de Monsieur Gilbert BRUNNER, démissionnaire, et fixation de la durée de son mandat.

7. Confirmation de la composition du nouveau Conseil d'Administration comme suit:

- Monsieur Alexander POTAPUSHIN, administrateur, demeurant au 58, Chemin de la Gradelle, CH-1224 Chêne-Bougerie, Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Yves LEYSS, administrateur, demeurant au 2 Chemin des Hutins-des-Bois, 1225 Chêne-Bourg, Switzerland;
- Monsieur Alain VIGNON, administrateur, demeurant au 3 Chemin de la Laiterie, 1254 Jussy, Suisse.

Après délibération, les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société de GBS Management S.A. en Niton Europe S.A., et de modifier en conséquence le premier article des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une Société anonyme sous la dénomination de Niton Europe S.A., régie par les présents statuts et par les dispositions légales."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société relative à l'objet social, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute Société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra fournir des services de consultance dans le domaine de la production d'énergie et dans tout autre domaine lié à toute société du groupe ou à tout autre tiers.

La Société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

L'assemblée constate en outre qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec le changement envisagé.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts afin de l'adapter, entre autres, à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué."

Quatrième résolution

L'assemblée constate que suite aux vérifications effectuées ultérieurement, une erreur matérielle s'est glissée dans les résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire suivant la constitution de la Société.

Selon les résolutions mentionnées ci-dessus, des administrateurs de catégorie A et de catégorie B ont été nommés, bien que les statuts ne l'aient pas stipulé.

En effet, le Conseil d'Administration aurait dû être nommé comme suit:

a) Monsieur Gilbert Brunner, Administrateur, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, né à Lausanne (Suisse), le 12 juillet 1965,

b) Monsieur Alexander Potapushin, Administrateur, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, né à Bryansk (Russie), le 9 octobre 1970,

c) Monsieur Yves Leyss, Administrateur, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, né à Vienne (Autriche), le 19 juin 1963,

d) Monsieur Hugo Ferreira, Administrateur, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, né en République Démocratique du Congo, le 20 décembre 1953.

e) Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968,

f) Monsieur Jean Fell, Administrateur, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, né à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1956.

L'assemblée constate qu'à ce jour Monsieur Hugo FERREIRA, Monsieur Cornelius BECHTEL et Monsieur Jean FELL ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs et décide d'accepter la démission de Monsieur Gilbert BRUNNER de ses fonctions d'administrateur de la Société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Alain VIGNON, né à Chêne-Bougeries (GE), Suisse le 19 août 1969, demeurant au 3 Chemin de la Laiterie, 1254 Jussy, Suisse, comme nouvel administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Gilbert BRUNNER, démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Sixième résolution

L'assemblée décide de confirmer la composition du nouveau Conseil d'Administration comme suit:

- Monsieur Alexander POTAPUSHIN, administrateur, demeurant au 58, Chemin de la Gradelle, CH-1224 Chêne-Bougerie, Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Yves LEYSS, administrateur, demeurant au 2 Chemin des Hutins-des-Bois, 1225 Chêne-Bourg, Switzerland;
- Monsieur Alain VIGNON, administrateur, demeurant au 3 Chemin de la Laiterie, 1254 Jussy, Suisse.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Philippe PONSARD, Ekaterina DUBLET, Alexia UHL, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2009. LAC/2009/44038. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Carol WERSANDT.

Référence de publication: 2010017186/338.

(100011212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Navilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 51.688.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée
générale ordinaire tenue extraordinairement le 1^{er} décembre 2009*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Madame Dominique JONES-PICHERIT, administrateur de société, demeurant professionnellement au 2A, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Président et administrateur délégué

- Monsieur Renaud FLORENT, directeur de société, demeurant 26, rue de l'Athénée, CH-1200 Genève, administrateur-délégué,

- Monsieur Michel Erwan LAURIOT dit PREVOST, gérant de société, demeurant 4, rue de Paris, à F-59 110 La Madeleine

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX SA., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010018991/22.

(100013157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.